

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 12 juillet 2021 à 19H00 au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Séance en vidéoconférence

Présences

Yves Bédard, maire
Jean Leclerc, conseiller
Diane Pinet, conseillère

Absences

Daniel Arteau, conseiller
Stéphane Martin, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum.
Assiste également à la séance, Marie Tremblay, directrice générale et Éric Chamberland, inspecteur municipal.

OUVERTURE

Monsieur le maire Yves Bédard, souhaite la bienvenue, et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
3. Résolutions
 - 3.1 Adoption d'une résolution pour autoriser l'inscription de la Ville de Lac-Sergent aux fichiers de Revenu Québec, à clicSÉQUR-Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises.
 - 3.2 Octroi de contrat pour l'entretien d'hiver des rues publiques – TP-2021-05-002
4. Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés
5. Clôture de la séance
6. Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire,

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté.

Résolution No 21-07-226

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question

3. RÉSOLUTIONS

3.1 AUTORISATION D'INSCRIPTION – Résolution No 21-07-227



AUTORISATION D'INSCRIRE LA VILLE DE LAC-SERGENT AUX FICHIERS DE REVENU QUÉBEC, CLICSÉQR-ENTREPRISES ET MON DOSSIER POUR LES ENTREPRISES.

**VILLE DE LAC-SERGENT
PROVINCE DE QUÉBEC
NEQ 8813432216**

IL EST RÉSOLU QUE Vincent Rolland, soit autorisé

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprises ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec pour tous les moyens de communication offerts (par téléphone, par la poste et à l'aide des services en ligne).

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents, incluant le maire

QUE Vincent Rolland soit autorisé à exécuter les actions telles que décrites plus haut.

3.2 OCTROI DE CONTRAT TP-2021-05-002 – Résolution No 21-07-228

OCTROI DE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN D'HIVER DES RUES PUBLIQUES DE LA VILLE DE LAC-SERGENT.

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent a sollicité des soumissions via le *Système électronique d'appel d'offres (SEAO)* pour un contrat d'entretien d'hiver des rues publiques de la ville de Lac-Sergent pour lequel l'affichage a été fait le 26 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT que la VDLS a reçu 2 soumissions, sous enveloppe scellée, avant l'échéance du 17 juin 2021, 11H00, au bureau municipal sis au 1525, chemin du Club-Nautique, Lac-Sergent (QC) GOA 2J0 ;

CONSIDÉRANT la vérification des offres reçues, elles sont déclarées conformes au devis, notamment l'offre du plus bas soumissionnaire ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents, incluant le maire,

D'ACCEPTER l'offre de l'entreprise CG Excavation dont le total s'élève à 309 355,15 \$ plus les taxes applicables, le détail pour chacune des trois années du contrat est :



- Le prix à forfait pour l'année 2021-2022 (section 4) est de 100 331,40 \$ plus les taxes applicables
- Le prix à forfait pour l'année 2022-2023 (section 4) est de 102 904,00 \$ plus les taxes applicables
- Le prix à forfait pour l'année 2023-2024 (section 4) est de 106 119,75 \$ plus les taxes applicables

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 33000 521 et 02 33010 521.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS
Aucune question

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Résolution No 21-07-229

QUE la séance soit levée à 19H10.

YVES BÉDARD
MAIRE

Marie Tremblay
Directrice générale et greffière par intérim